

# Les graves deviendront béton

**Port.** L'entreprise des Graves de mer, à Dieppe, récolte et trie les sables récupérés au large de la plage.



De gros travaux de modernisation ont eu lieu en 2011 dans la société dieppoise

« **N**ous extrayons 400 000 tonnes de graves par an au large de Dieppe et de Fécamp. 60 % de notre production sont utilisés pour fabriquer du béton, les 40 % restants servent à remblayer des routes », résume **Romain Chaudé**, responsable d'exploitation du site des Graves de mer, à Dieppe. L'entreprise travaille sur deux gisements : le premier au large de Fécamp, le second à Dieppe, à trois milles nautiques (environ 5 km) de la côte.

Au rythme de quatre navires par mois, les graves sont extraits par draguage, à raison de 9 000 tonnes par bateau. Déchargés à terre, ils sont ensuite analysés puis mélangés à de l'eau et envoyés sur un crible vibrant pour y être séparés.

## Des galets vieux de 100 000 ans

Les grains de plus de 20 mm sont alors envoyés vers un concasseur puis renvoyés dans la chaîne de tri. Les granulats plus petits sont triés par taille à l'aide de grilles. Les différents sables sont ensuite lavés à l'eau, pour diminuer leur teneur en chlorure. Au final, plusieurs types de sables (de 0 à 4 mm, de 4 à 12 mm, de 10 à 20 mm et de 4 à 20 mm) sont produits pour la filière béton.

Les particules les plus fines, elles, ont une autre destination. Ces boues sont compactées dans une grande presse, ce qui réduit leur teneur en eau. Les galettes obtenues, sèches à 70 %, seront utilisées pour le remblai. L'eau qui sort de cette phase de l'opération est réinjectée dans le circuit. « 100 litres d'eau sont nécessaires pour fabriquer une tonne de produit fini », indique Romain Chaudé.

Le sable extrait du chantier dieppois provient de l'érosion de la falaise. Il s'agit d'un mélange de sable et de galets. Des galets issus d'une plage qui existait il y a 100 000 ans et non de la plage dieppoise actuelle. « Nous avons un vrai retour d'expérience », constate **David Clavealeau**, responsable granulats marin pour l'entreprise.

## En phase avec les pêcheurs

De nombreuses études d'impact ont été réalisées, aussi bien sur le milieu naturel que sur la pêche. « Le navire aspire le fond et les espèces qui sont au fond de l'eau. Mais nous constatons une recolonisation rapide par les invertébrés, nourriture de base des poissons ».

Un fait apprécié par les pêcheurs, avec qui Graves de mer entretient de bonnes relations. « Nous arrê-

tons l'exploitation de novembre à janvier, le temps de la pêche au hareng, et en mai pour la pêche à la sèche, indique David Clavealeau. Lorsque nous devons draguer, nous informons le comité des pêches. Et nous restons sur une petite zone, donc ils peuvent toujours poser des filets autour ».

La société travaille essentiellement pour le BTP. Les normes qu'elle applique sont plus contraignantes que celles imposées par la législation française afin de répondre aux exigences des centrales nucléaires.

## Timide reprise économique

Par ailleurs, de grands travaux de modernisation ont été réalisés en 2011 à Dieppe pour faire face à la construction du troisième réacteur de Penly. Malheureusement, l'État a suspendu ce projet. Et l'entreprise a dû faire face à la crise économique qui a durement frappé le secteur du bâtiment. « Mais 2015 a été sauvée par de petits chantiers locaux », souligne David Clavealeau. On prévoit une année 2016 semblable à celle de 2015. »

Néanmoins, Graves de mer perçoit une timide reprise de ses activités.

M. B.

L'IMAGE P



## La saison

C'est parti pour de Dieppe-Rouxson, huit courses. Les turfistes ont leurs habitudes, ils favorisent les chevaux qui sont tombés. La suite, c'est mardi semi-nocturne. Les courses sont organisées pendant la journée et est prévue le dimanche.

## EN BREF

### Accueil des villes de France

L'assemblée générale de l'Association Accueil des villes de France (AVF) aura lieu mardi 14 h 30 à la salle des fêtes.

### Conférence

L'Association des Amateurs de Dieppe organise une conférence vendredi 10 juin à 19 h.

# Ils pêchaient dans le bassin

**Justice.** Un père et son fils ont bravé l'interdiction de pêche



ESCAPADE EN MER  
Croisière g